

Communiqué de presse



Contacts Presse

Département de l'information
et de la communication
01 40 15 74 71
service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, élargit le dispositif national de labellisation des librairies de qualité

Annoncé le 16 mai lors des Rencontres nationales de la librairie à Lyon, le décret n°2011-993 du 23 août 2011, complétant le label de librairie indépendante de référence, vient d'être publié au Journal officiel.

Le label de librairie indépendante de référence, créé par la loi de finances pour 2008, a été attribué pour la première fois en 2009 par Frédéric Mitterrand. Il distingue aujourd'hui 514 librairies en métropole et outre-mer pour l'étendue de leur assortiment, leur rôle pour la promotion de la littérature de qualité et pour l'animation culturelle de nos villes. Comme pour les cinémas d'art et d'essai, le label comporte un volet fiscal, puisque les librairies remplissant les critères d'attribution peuvent être exemptées de la fiscalité locale des entreprises par les collectivités territoriales. Près d'une centaine de mesures d'exemption ont ainsi été prises à ce jour, faisant du label un instrument efficace pour la préservation d'un réseau diversifié de librairies.

Le nouveau décret doit permettre d'intégrer des librairies dont l'engagement en faveur de la diffusion du livre est indéniable et reconnu, même si elles ne sont pas en capacité de remplir les critères stricts du label fiscal. Le dispositif est ainsi élargi dans deux directions, au profit, d'une part, des librairies des villes moyennes et petites dans un souci d'aménagement culturel du territoire et au bénéfice, d'autre part, des librairies sans indépendance capitalistique mais bénéficiant d'une réelle autonomie de choix et de gestion, permettant un travail de qualité (par exemple, certaines librairies d'éditeurs).

La liste des librairies distinguées par un label du ministère de la Culture et de la Communication, plus cohérente et plus complète, devrait atteindre à terme le nombre de 550 établissements environ.

La consolidation du dispositif doit permettre aux libraires de s'emparer désormais du label et de le faire vivre comme cadre d'excellence pour les commerces culturels de centre ville, ainsi que Frédéric Mitterrand les y a incités lors des Rencontres nationales de la librairie.

Paris, le 25 août 2011